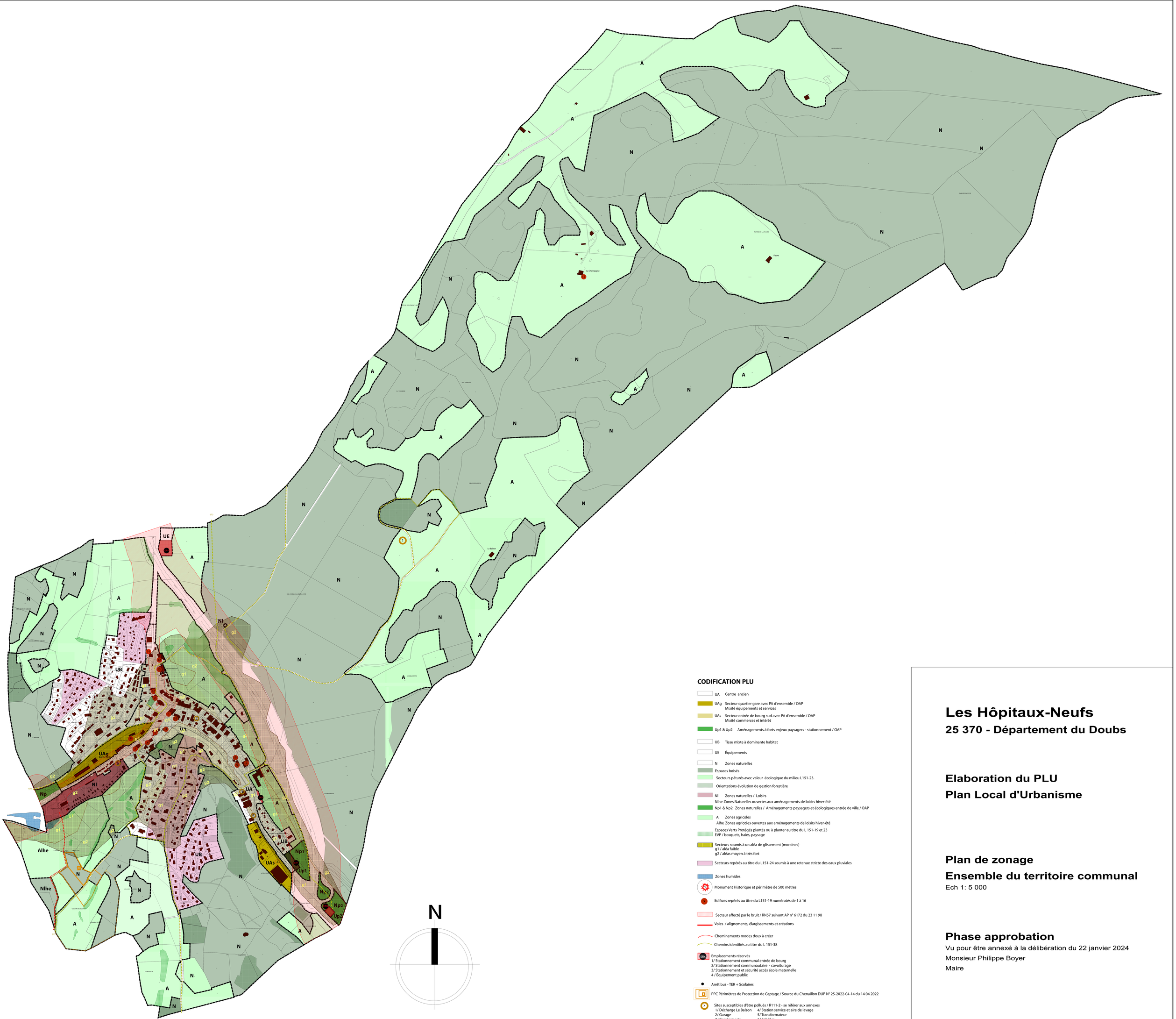

CODIFICATION PLU

- UA Centre ancien
- UAg Secteur quartier gare avec PA d'ensemble / OAP
  Mixité équipements et services
- UAs Secteur entrée de bourg sud avec PA d'ensemble / OAP
  Mixité commerces et intérêt
- Up1 & Up2 Aménagements à forts enjeux paysagers - stationnement / OAP
- UB Tissu mixte à dominante habitat
- UE Équipements
- N Zones naturelles
- Espaces boisés
- Secteurs pâturés avec valeur écologique du milieu L151-23.
- Orientations évolution de gestion forestière
- Nl Zones naturelles / Loisirs
  Nlhe Zones Naturelles ouvertes aux aménagements de loisirs hiver-été
- Np1 & Np2 Zones naturelles / Aménagements paysagers et écologiques entrée de ville / OAP
- A Zones agricoles
  Alhe Zones agricoles ouvertes aux aménagements de loisirs hiver-été
- Espaces Verts Protégés plantés ou à planter au titre du L 151-19 et 23
  EVP / bosquets, haies, paysage
- Secteurs soumis à un aléa de glissement (moraines)
  g1 / aléa faible
  g2 / aléas moyen à très fort
- Secteurs repérés au titre du L151-24 soumis à une retenue stricte des eaux pluviales
- Zones humides
- Monument Historique et périmètre de 500 mètres
- Edifices repérés au titre du L151-19 numérotés de 1 à 16
- Secteur affecté par le bruit / RN57 suivant AP n° 6172 du 23 11 98
- Voies / alignements, élargissements et créations
- Cheminements modes doux à créer
- Chemins identifiés au titre du L 151-38
- Emplacements réservés
  1/ Stationnement communal entrée de bourg
  2/ Stationnement communautaire - covoiturage
  3/ Stationnement et sécurité accès école maternelle
  4 / Équipement public
- Arrêt bus - TER + Scolaires
- PPC Périmètres de Protection de Captage / Source du Chenaillon DUP N° 25-2022-04-14 du 14 04 2022
- Sites susceptibles d'être pollués / R111-2 - se référer aux annexes
  1/ Décharge Le Balzon
  2/ Garage
  3/ Gendarmerie
  4/ Station service et aire de lavage
  5/ Transformateur
  6/ Sablière

Les Hôpitaux-Neufs

25 370 - Département du Doubs

Elaboration du PLU

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Ensemble du territoire communal

Ech 1: 5 000

Phase approbation

Vu pour être annexé à la délibération du 22 janvier 2024
Monsieur Philippe Boyer
Maire